

## Observations du Tribunal de Commerce de Paris à la Commission

15 juillet 2008

### Livre Blanc sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante

Le tribunal de commerce de Paris souhaite apporter une remarque sur un point précis :

#### 2.5 Dommages et intérêts

La réparation intégrale du préjudice subi à sa valeur réelle est tout à fait souhaitable, mais extrêmement complexe à évaluer.

Le Tribunal de commerce de Paris est très demandeur de règles simplifiées ou de méthodes d'approximation pour l'estimation des dommages subis.

- Il souhaite s'associer à toute réflexion à ce sujet ; en effet, la particularité d'un tribunal de commerce français réside dans sa composition de juges qui sont à la fois des dirigeants d'entreprises et des juristes ; ils sont à même de percevoir toutes les problématiques liées aux évaluations de préjudice.

Au-delà de cette observation, le Tribunal de Commerce de Paris souhaiterait être considéré comme un interlocuteur qualifié auprès de la Commission.

Subsidiairement, le Tribunal de Commerce de Paris se demande quel type d'assistance la Commission pourrait lui apporter dans sa pratique quotidienne de règlement des litiges (accès commenté à ses décisions par exemple).